

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B.4.1

Numéro de demande : 2008-0655 Demande : Catégorie B.4.1

Produit : ClearOut 41 Plus Herbicide

Numéro d'homologation : 28322 Matière active (m.a.) : Glyphosate No de document de l'ARLA : 1730251

Contexte

Clearout 41 Plus Herbicide (no d'homologation 28322) a fait l'objet d'une homologation temporaire le 11 mai 2006, en attendant ce qui suit : 1) passage de l'homologation temporaire de la MAQT, le Clearout Glyphosate Technique (no d'homologation 28321), à son homologation complète; 2) présentation des données sur la stabilité au stockage du ClearOut 41 Plus Herbicide. Les données sur la stabilité au stockage ont été présentées dans la demande no 2006-4489. L'examen a déterminé que ces données sur le Clearout 41 Plus Herbicide étaient complètes et acceptables pour remplir les exigences sur les propriétés chimiques du produit. En outre, les conditions requises pour que la MAQT puisse passer de l'homologation temporaire à l'homologation complète ont été respectées (demande no 2008-0654).

But de la demande

Cette demande vise à faire passer l'homologation temporaire du Clearout 41 Plus Herbicide à son homologation complète.

Évaluations sanitaire et environnementale, et évaluation <u>des propriétés chimiques</u> et de la valeur

On a effectué une évaluation des propriétés chimiques des données sur la stabilité au stockage dans le cadre de la demande no 2006-4489. L'examen a déterminé que ces données sur le Clearout 41 Plus Herbicide étaient complètes et acceptables pour remplir les exigences sur les propriétés chimiques du produit. Les évaluations sanitaire, environnementale et de la valeur n'étaient pas requises.



Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de <u>ClearOut 41 Plus Herbicide</u>. Étant donné qu'on a présenté des données acceptables sur la stabilité au stockage et que l'homologation temporaire du ClearOut Glyphosate Technique est passée à l'homologation complète, les conditions requises pour que l'homologation temporaire du ClearOut 41 Plus Herbicide passe à l'homologation complète sont remplies.

Références

ARLA 1327063. Chemistry data review for the registration of a manufacturing concentrate (MA) or an end-use product (EP); ClearOut 41 Plus Herbicide Solution. DACO 3,0. 8 pg.

ISSN: 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.